

# **ADDI – ANC – FDR – PSR – PARTI DES TOGOLAIS – DMP – CAR Transition – LES DEMOCRATES- UDS TOGO – FCTD - GMC-**

---

## **CONFERENCE DE PRESSE**

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Par lettre d'information en date du 05 avril 2024, les partis politiques ADDI, ANC, FDR, PSR ont porté à la connaissance du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires qu'ils organisent des manifestations de protestation les 11, 12 et 13 avril 2024, contre la réécriture d'une nouvelle constitution par une Assemblée Nationale dont le mandat a expiré.

Par courrier en date du 08 avril 2024, le Ministre leur a signifié l'interdiction des trois (03) jours de manifestations, prétextant que le délai de cinq (05) jours ouvrables exigé par la loi sur les manifestations n'est pas respecté et que l'itinéraire indiqué viole également une disposition de ladite loi.

Après examen des observations du Ministre, les organisateurs de la manifestation ont exprimé par courrier en date du 09 avril 2024 leur étonnement. Ils relèvent que les observations soulevées ne sont pas pertinentes surtout en ce qui concerne le non-respect du délai. Ils précisent en outre, qu'à supposer même que le Ministre ait raison pour la date du 11 avril, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas, son raisonnement sur le non-respect du délai ne peut affecter les manifestations des 12 et 13 avril 2024 et qu'ils maintiennent donc les manifestations des 12 et 13 avril et proposent un nouvel itinéraire.

Dans l'après-midi de ce même 9 avril, les premiers responsables de ces partis politiques ont reçu des appels du ministère de l'administration territoriale les invitant à rencontrer le Ministre à 16H à son Cabinet.

Au cours de cette rencontre à laquelle est associé le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires a déclaré de manière péremptoire qu'il détient des informations graves et dignes de foi selon lesquelles les organisateurs des manifestations projettent :

- de passer outre l'interdiction
- de s'attaquer aux forces de l'ordre et de sécurité
- de s'attaquer aux domiciles des députés
- de déloger les élèves pour se joindre aux manifestants

Les responsables conviés à la rencontre ont tour à tour pris la parole pour réfuter ces accusations graves en les qualifiant de fausses et gratuites parce que ne reposant sur aucun élément fiable mis à leur disposition et ont fait savoir au Ministre que s'ils étaient animés par l'esprit de passer outre son interdiction, ils ne lui auraient pas écrit le 09 avril pour ramener les manifestations aux 12 et 13 avril, avec la proposition d'un nouvel itinéraire.

Après toutes ces explications convaincantes, le Ministre a déclaré les avoir compris.

Grande a été leur surprise, en début de soirée, la publication d'un communiqué du gouvernement qui réitère les mêmes accusations graves dénuées de tout fondement et qui ne fait aucune référence à la rencontre tenue quelques heures plus tôt avec le Ministre de l'administration territoriale.

Il s'agit donc d'un plan machiavélique orchestré par le régime en place pour étouffer toutes manifestations publiques en créant de graves incidents pour faire porter le chapeau aux organisateurs innocents.

Le régime est coutumier de ces montages grotesques dont il se sert souvent pour accuser injustement les militants de l'opposition.

En 2013, le pouvoir a commencé insidieusement à accuser l'opposition d'organiser des militants pour brûler des stations d'essence avec des bidons d'essence qu'ils transporteraient. La suite on la connaît ; des responsables et militants des partis d'opposition ont été arrêtés et inculpés comme auteurs des incendies des grands marchés de Lomé et de Kara. Certains d'entre eux sont morts en prison, d'autres sont libérés après de longues années sans procès. Jusqu'à ce jour les vrais auteurs de ces incendies ne sont pas connus.

En 2017, le pouvoir a montré des images de prétendus manifestants brandissant des armes lourdes, identifiés comme des djihadistes. Il s'en est servi pour faire sortir sa milice qualifiée de groupe d'autodéfense qui a fait de nombreux blessés graves dans les rangs des paisibles citoyens togolais.

Les organisateurs des manifestations des 11, 12 et 13 avril 2024, interdites par le Ministre, sont persuadés que les accusations gratuites et mensongères portées contre eux par ce dernier répondent à la même stratégie macabre pour les accuser plus tard et à tort d'actes commandités par le pouvoir lui-même.

C'est pourquoi ils voudraient, à travers cette conférence de presse, prendre à témoin l'opinion publique nationale et internationale sur tout ce qui adviendra et qui sera uniquement du fait du pouvoir.

Ils rappellent que la liberté de manifester est un droit garanti par la Constitution togolaise et dont ils ne peuvent être privés par des artifices montés de toutes pièces.

Ils appellent donc les Togolaises et Togolais à assister massivement aux manifestations des 12 et 13 avril 2024 pour dire non à la constitution frelatée que le régime et ses acolytes cherchent à leur imposer.

Fait à Lomé le 11 Avril 2024.

### **ONT SIGNE**

**ADDI**

**ANC**

**FDR**

**PSR**

**PARTI DES TOGOLAIS**

**DMP**

**CAR Transition**

**LES DEMOCRATES**

**UDS TOGO**

**FCTD**

**GMC-**